

PROJET SOLAIRE DE PONT SUR SAMBRE



ANNEXES DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



Domaine de Patau - 34420 Villeneuve-lès-Béziers
Tél. 04 67 26 61 28 - contact@quadran.fr

Au titre de la Loi du 10/07/1976,
de la Loi 2003-8 du 03/01/2003,
de la Loi 2003-590 du 02/07/2003,
de la Loi 2005-781 du 13/07/2005,
et du décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009

ANNEXE 4 – DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2015

L'an deux-mille-quinze, le premier octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président, après convocation légale de ses membres en date du 24 septembre 2015. Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 81 - nombre de présents : 58 - nombre de votants : 77

Délibération : 433

Réf : BSH

Objet : Promesse de bail emphytéotique à la société Quadran pour la location des parcelles référencées section B numéro 1085p et 1081p sur la zone d'activité de Pantegnies, à Pont-sur-Sambre.

Secrétaire de séance :
Mme Nadia MEGUEDEM

Délégués titulaires :

Aibes : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : M. Michel LO GIACO - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Loïc PIETTON **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : M. Daniel MASSART - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Maurice BOISART - **Eclaiibes** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuelin** : Mme Françoise PIRET - **Elesmes** : M. Jean-Paul RAOULT - **Feignies** : Mme Chantal LEPINOY, M. Jean-François LEMAITRE, Mme Viviane STANKOVIC, M. Patrick LEDUC - **Ferrière-la-Grande** : M. Philippe DRONSART, Mme Claudette DELVAUX, M. Jean-Philippe DELBART **Ferrière-la-Petite** : Mme Sonia VAILLANT - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Bernard BONDUE, Mme Evelyne GLACET, M. Daniel DEVINS, Mme Marie-José LEROY, M. Jean-Louis LEROY, Mme Aude WILMOTTE, M. Christophe FORIEL, Mme Dominique CORNUT - **Jeumont** : M. Benjamin SAINT-HUILE, M. Pascal ORI, Mme Nadia MEGUEDEM, M. Thomas PIETTE, M. Arnaud BEAUQUEL - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Claude MESSELOT - **Louvroil** : Mme Annick MATTIGHELLO, M. Patrick VILTART, Mme Fatima KACIMI - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Marie-Charles LALY, M. Jean-Pierre COULON, Mme Marie-Christine MORETTI, M. Nicolas LEBLANC, Mme Nathalie GOMES-GONCALVES, M. Mehdi GAMRA, Mme Bernadette MORIAME, M. Christian DEMUYNCK, Mme Michèle GRAS, M. Marc DANNEELS, Mme Naëlle TAJDIRT, M. Denis DEJARDIN, Mme Jocelyne MICHAUX, Mme Nathalie MONTFORT, M. Christophe DI POMPEO, Mme Christine SAVAUX - **Monceau-Saint-Waast** : M. Pascal THURETTE - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quiévelon** : M. Gérard HUART - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Jean-Jacques BLEUSE **Vieux-Mesnil** : M. Alain LIENARD - **Vieux-Reng** : M. Philippe BRASSELET - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

Membres ayant donné pouvoir :

Aulnoye-Aymeries : M. Jean DURIEUX à M. Patrick LEDUC, Mme Sylvie TOURNAY à M. Bernard BAUDOUX. **Boussières sur Sambre** : M. Claude DUPONT à M. Michel LEFEBVRE ; **Ecuelin** : Mme Françoise PIRET à M. Didier WILLOT ; **Ferrière la Grande** : Mme Claudette DELVAUX à M. Philippe DRONSART ; M. Jean-Philippe DELBART à M. Marc DANNEELS ; **Hautmont** : M. Jean-Louis LEROY à Mme Marie-José LEROY, M. Daniel DEVINS à M. Christophe FORIEL, Mme Dominique CORNUT à Mme Evelyne GLACET ; **Jeumont** : M. Thomas PIETTE à M. Benjamin SAINT-HUILE ; **Leval** : M. Jacques THURETTE à M. Michel DETRAIT, **Louvroil** : Mme Annick MATTIGHELLO M. Patrick VILTART ; **Maubeuge** : Mme Marie-Christine MORETTI à M. Arnaud DECAGNY, M. Mehdi GAMRA à M. Denis DEJARDIN ; Mme Jocelyne MICHAUX à Mme Marie-Charles LALY, **Rousies** : Mme Josiane SULECK à M. Jean-Pierre LEBLANC.

Membres ayant été suppléés :

Aibes : M. Pascal CHABOT par Mme Sylvie CARLIER ; **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE par M. Pascal PINSON ; **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT par M. Bruno MASOLINI ;

Accusé de réception en préfecture
059-200043396-20151001-433-2015-DE
Date de télétransmission : 07/10/2015
Date de réception préfecture : 07/10/2015

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013, créant la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre issue de la fusion de la Communauté de Communes Sambre Avesnois, Communauté de Communes Nord Maubeuge, Communauté de Communes Frontalières du Nord-Est Avesnois, l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la rénovation de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant sur les statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et en particulier, l'article relatif aux compétences obligatoires notamment en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire ;

La communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre est sollicitée par le groupe Quadran pour une promesse de bail emphytéotique de trente ans portant sur une emprise de 17,3 hectares à détacher des parcelles référencées au cadastre section B numéros 1081 et 1085, sur la zone d'activité de Pantegnies, sur la commune de Pont sur Sambre.

Quadran est une Société par Actions Simplifiées au capital de 8 260 769 €, dont le siège social est au Domaine de Patau, 34 420 VILLENEUVE les BEZIERS, immatriculée au RCS de Béziers sous le numéro 434 836 276. Elle est présidée par LUCIA HOLDING, une SASU au capital de 42 420 000 €, dont le siège social est chemin de Maussac, 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS, immatriculée au RCS de Béziers sous le numéro 531 330 389, présidée par Monsieur Jean-Marc BOUCHET.

Créé en 2013 par la fusion de deux spécialistes de la production d'énergie durable, AéroWatt et JMB Energies, le groupe Quadran est un leader indépendant de la production d'énergie verte en France ; il est engagé dans le développement et l'exploitation de sites de production d'énergie verte tirée de la biomasse, de l'éolien ou du photovoltaïque.

C'est pour poursuivre ce développement que le groupe souhaite installer et exploiter pour une période de trente ans une ferme photovoltaïque sur le site de Pantegnies.

Ce site réunit les conditions nécessaires pour une installation de ce type : c'est une friche industrielle disposant d'une grande surface d'un seul tenant et proche d'un point de raccordement au réseau de distribution électrique.

L'installation de cette ferme photovoltaïque représente une opportunité pour le territoire : elle permet la valorisation d'une friche difficilement exploitable et la production d'une énergie propre. L'installation ne dégage aucune nuisance sonore, visuelle ou olfactive ; elle est respectueuse des sols et des espèces animales et végétales présentes sur place et est parfaitement compatible avec la réserve naturelle régionale voisine.

C'est en outre une opportunité économique pour les industries locales, susceptibles d'intervenir dans l'installation et la maintenance du site.

Afin de pouvoir entamer les démarches administratives nécessaires à l'aboutissement d'un tel projet, Quadran doit s'appuyer sur une promesse de bail emphytéotique consenti par la collectivité propriétaire du terrain.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de contractualiser avec le groupe Quadran une promesse de bail emphytéotique pour l'installation d'une ferme solaire sur une emprise de 17,3 hectares, à détacher des parcelles référencées au cadastre section B numéros 1085p et 1081p sur la commune de Pont sur Sambre.

Cette promesse de bail est valide trois ans, reconductible un an avec l'accord des deux parties. Elle fixe le prix de location à 1 200 € (mille deux cent euros) hors taxe par an et par hectare, ainsi que le mécanisme de réévaluation du loyer.

A l'obtention du permis de construire, le bail définitif sera signé par la CAMVS et le groupe Quadran, avec la faculté de substitution au profit de toute personne morale qu'il déclarerait substituer, sous réserve, d'une part, de l'engagement du substitué de respecter l'intégralité des termes et conditions de la présente promesse et, d'autre part, sous réserve pour Quadran d'en informer préalablement la CAMVS par lettre recommandée avec accusé de réception

Le service des domaines a été sollicité en date du 17 février 2015 pour l'évaluation de la valeur locative à l'hectare de ces terrains. Conformément aux dispositions légales, en l'absence de réponse dans le délai d'un mois, le prix de 1 200 € hors taxe annuels par hectare peut être librement fixé.

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

Décide de signer une promesse de bail emphytéotique, valable trois ans et reconductible un an, au profit du groupe Quadran, avec la faculté de substitution au profit de toute personne morale qu'il déclarerait substituer, sous réserve, d'une part, de l'engagement du substitué de respecter l'intégralité des termes et conditions de la présente promesse et, d'autre part, sous réserve pour Quadran d'en informer préalablement la CAMVS par lettre recommandée avec accusé de réception, pour l'installation d'une ferme solaire sur les parcelles référencées au cadastre section B numéros 1085p et 1081p sur la commune de Pont sur Sambre, pour une emprise totale de 17,3 hectares, au prix d'un loyer annuel de 1200 € hors taxe par hectare.

Valide le projet de bail joint en annexe.

Délègue au président le pouvoir de signer le bail définitif à l'obtention du permis de construire par la société exploitante de la ferme solaire.

Autorise le Président ou l'un des Vice-présidents à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

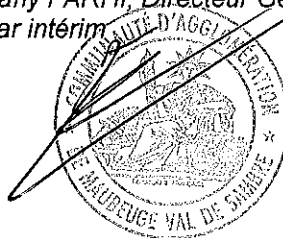
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Par délégation,

Dany FARHI, Directeur Général Des Services

Par intérim



Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

07 / 10 / 2015

ou de la notification le

Le Président

Par délégation,

Dany FARHI, Directeur Général Des Services

Par intérim

